

ARRÊTÉ N° 32/2026 D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune d'Orschwihr,

- Vu** la requête en date du 9 juillet 2026 par laquelle Monsieur MERAOUBI, représentant l'entreprise GRTH de Guebwiller, sollicite l'autorisation de poser une benne sur la voie publique, 2 rue du Printemps à Orschwihr, dans le but de procéder à l'évacuation des déchets suite aux travaux de réfection de la toiture de la maison sise à la même adresse ;
- Vu** que pour des raisons de sécurité et pour éviter toute gêne de circulation rue du Printemps, il convient d'interdire la circulation dans ladite rue entre le n° 2 et le n° 20, le vendredi 17 juillet 2026 de 8 H à 11 h ;
- Vu** les articles L.2542.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
- Vu** le Code de la route ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** La société GRTH de Guebwiller est autorisée à poser une benne sur le domaine public, devant la propriété sise 2 rue du Printemps à Orschwihr, le vendredi 17 juillet 2026 de 8 h à 11 h.
- Article 2 :** La circulation sera interdite entre le n° 2 et le n° 20 de la rue du Printemps. L'entreprise GRTH est chargée de mettre en place une déviation par la Grand'Rue et la rue de Bergholtz-Zell.
- Article 3 :** La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions suivantes :
- une signalisation temporaire sera mise en place de part et d'autre de la benne,
 - le permissionnaire sera rendu responsable des accidents qui pourraient survenir pendant l'exécution des travaux, faute par lui de ne pas avoir pris les mesures propres au maintien de la sécurité des usagers de la route.
- Article 4 :** Dès l'enlèvement de la benne, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- L'entreprise GRTH de Guebwiller ;
 - Aux services de la la Communauté des Communes de la Région de Guebwiller ;
 - A la gendarmerie de Guebwiller et au SIS68.

Orschwihr, le 9 juillet 2026

Le Maire :
MULLER Jacques

